



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
Termes de référence du consultant

Titre du travail	Production d'un rapport d'évaluation des activités terrestres pouvant constituer des sources de pollution côtière et marine		
Division/Département:	Projet CCLME - Division de la Mise en Œuvre des Politiques Environnementales		
Programme/Projet N°:	GCP/INT/023/GFF		
Lieu:	Dakar, Sénégal		
Date d'affectation prévue (date de début):	15 août 2013	Durée:	60 jours sur une période de trois (6) mois
Supérieur hiérarchique:	Nom: Abou Bamba	Titre:	Coordinateur de la Convention d'Abidjan

DESCRIPTION GENERALE DES TACHES CONFIEES ET DES OBJECTIFS A ATTEINDRE

Sous la supervision générale du secrétaire de la Convention d'Abidjan et du Coordinateur Régional du Projet CCLME, sous l'orientation et la supervision directe du responsable de la composante thématique « Biodiversité, Habitat et Qualité de l'Eau », le consultant régional devra recenser toutes les activités terrestres pouvant constituer des sources de pollution côtière et marine et affecter ainsi la qualité de l'eau de mer et des sédiments et procéder ainsi à une estimation des quantités rejetées. Ce travail qui sera réalisé dans les sept (7) pays du CCLME - à savoir Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Maroc, Mauritanie, Sénégal - doit prendre en considération toutes les formes de pollution. Il sera axé autour des villes et autres agglomérations côtières mais aussi celles situées sur des fleuves et différents cours d'eau se jetant en milieu marin. Un état exhaustif des connaissances des activités, sources de pollution, et des précédentes estimations des quantités rejetées sera nécessaire avant de réaliser des enquêtes visant à les mettre à jour. Pour cela, le travail se rapprochera des services en charge de l'environnement dans les communes, les administrations, la recherche et les organisations gérant les fleuves et cours d'eau mais aussi le milieu marin afin de recueillir toutes les informations disponibles sur le sujet.

Spécifiquement, le consultant devra :

- travailler en étroite collaboration avec des experts locaux dans les 7 pays du CCLME ;
- définir à l'endroit des experts locaux la méthodologie à adopter en s'inspirant de la documentation disponible notamment au niveau du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (GPA) du PNUE (Stratégie élaborée pour la mise en œuvre de la composante 3, lignes directrices pour l'élaboration de Programme d'Action National (NPAs) :
- faire valider la méthodologie par la Convention d'Abidjan et le GPA par l'intermédiaire du CCLME ;
- participer au choix des experts locaux dans les pays du CCLME ;
- Cordonner le travail des experts locaux qui devront, en outre:
 - o Recenser et analyser toute la documentation existante (conventions, lois, publications, études, rapports d'activités, etc.) pouvant informer sur les sources de pollution dans les différents pays ;
 - o Recenser toutes les activités terrestres pouvant constituer des sources de pollutions ;
 - o Mener des enquêtes et rencontres avec les parties prenantes afin de mettre à jour les données sur la pollution ;
 - o Elaborer un rapport succinct (avec annexes détaillés) pour chaque pays ;
 - o Faciliter l'organisation de consultation nationale et présenter les résultats de leurs travaux pour validation et adoption.

- superviser le travail de ces experts et assurer un suivi de l'avancement de leur travail
- Participer aux différentes consultations nationales organisées par les experts locaux ;
- produire un rapport régional sur la base des informations fournies par les experts ;
- Organiser et faciliter un atelier régional afin de présenter le rapport produit pour validation et adoption ;
- Produire une synthèse des meilleures pratiques et leçons apprises du processus dans les 7 pays.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RESULTATS

Résultats attendus :	Date d'achèvement :
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de méthodologie à faire valider par la Convention d'Abidjan et le GPA du PNUE 	30 août 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'un plan de travail 	10 septembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Un état d'avancement 	15 décembre 2013
<ul style="list-style-type: none"> • Le travail est validé par le groupe de travail BHQE 	20 janvier 2014
<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un rapport final incluant des recommandations pour le plan d'actions régional LBSA (en français et en anglais) 	30 janvier 2014
<ul style="list-style-type: none"> • Production d'une synthèse des meilleures pratiques et leçons apprises du processus dans les 7 pays (en français et en anglais) 	30 janvier 2014

COMPETENCES REQUISES

Références académiques

Diplôme d'études supérieures en droit maritime, transport maritime, écologie, océanographie, sciences de l'environnement ou équivalents.

Compétences techniques et expériences requises

- Bonne connaissance des pollutions côtières et marines ;
- Expériences dans le domaine de l'élaboration des plans d'urgence en cas de pollution côtière et marine ;
- Bonne connaissance de la zone d'étude de la région du CCLME ;
- Bonne connaissance (niveau C) du français ou de l'anglais et connaissances moyennes de l'autre (niveau B) ;
- La connaissance de l'arabe ou du portugais sera un atout.

Prière de noter que les candidats doivent être en possession de leur propres outils de travail (ordinateurs et logiciels) et être capables de travailler avec des personnes de nationalités et de cultures différentes. Les ressortissants de la région du projet CCLME sont fortement encouragés à soumissionner.

Présentation des candidatures

Tous les dossiers de candidatures sous format électronique doivent être envoyés plus tard le 15 juillet 2013. Les candidats doivent envoyer un formulaire P11 des Nations Unies ou la Notice personnelle de Galaxy remplis avec une lettre de motivation d'une ou deux pages résumant la manière dont ils répondent aux critères du poste à :

Khallahi.Brahim@unep.org et fatou.tamba@fao.org

